

## **BON DE VISITE/AGRÉMENT**



Madame   Monsieur (Toutes les zones sont à compléter obligatoirement)							
NomPrénom							
Adresse							
Code Postal	Ville						
Email	@	Tél :					
Pièce d'identité :		n°					
Dáclaro avoir visitá	la hian immohilior	suivant :					
Déclare avoir visité le bien immobilier suivant :  Type de bien							
					Code postal	ville	
					Le demandeur SOUS	SIGNÉ reconnaît	
avoir visité le bien,							
avoir pris connaissance des conditions générales et particulières figurant à la suite de la							
présente demande et <u>les accepter dans leur intégralité</u> ,							
Par l'intermédiaire de : SIN							
La demandeur souss	iané reconnaît avoi	ir été parfaitement informé des conditions de la vonte sur					
Le demandeur soussigné reconnaît avoir été parfaitement informé des conditions de la vente sur le site internet au niveau de la							
offres par internet et qu'il devra s'inscrire sur le site internet <u>www.notaires-sin.fr</u> au niveau de la fiche détaillée du bien pour participer à la vente.							
none detaillee du bier	i pour participer a la	a vente.					
Fait à	le	//2025					
Signature du client							
Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"							

A retourner par courriel (recto/verso) avec copie pièce d'identité à : lareunion@notaires-sin.fr

## **CONDITIONS GENERALES**

Ces conditions sont disponibles sur le site www.notaires-sin.fr.

En acceptant les termes de cette demande d'agrément et en vous inscrivant sur le site vous assumez le fait que vous avez consulté ces conditions générales et que vous les acceptez.

## **CONDITIONS PARTICULIERES et SPECIFIQUES DE LA VENTE**

Le DEMANDEUR si son offre est retenue :

- 1°) S'engage à réitérer son offre dans les 48h de la fin de la réception des offres dans les termes et conditions ci-après :
- Fixation de la date limite de signature de l'acte authentique dans les 6 mois et demi de la signature de l'avant contrat,
- Règlement du prix le jour de la signature au moyen d'un virement bancaire,
- Absence de condition suspensive de l'octroi d'un permis de construire, l'acquéreur devant faire son affaire personnelle de l'obtention d'une quelconque autorisation administrative à ce titre.
- Versement d'un dépôt de garantie de 5% du prix établi à la comptabilité de l'office Notarail Koytcha Notaires à la signature de l'avant contrat.
- Remboursement prorata temporis au vendeur de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des frais de rôle le jour de la signature de l'acte authentique sur la base de la taxe foncière émise pour l'année précédente à titre de forfait pour le cas ou` a` cette date celle de l'année en cours ne serait pas établie.

Exonération au profit du vendeur de la garantie des vices cachées ainsi qu'autorisé par l'article 1643 du Code Civil dans le cas où le vendeur n'est pas un professionnel de l'immobilier.

- 2°) Reconnaît et déclarer être informé de la situation de l'immeuble au regard de la réglementation notamment, savoir :
- aux insectes xylophages termites et autres parasites du bois,
- plan de prévention des risques naturels et technologiques,
- 3°) Reconnaît avoir pris connaissance le jour de sa visite de la désignation précise du bien
- 4°) S'engage, dans le cas où il subordonnerait son acquisition a` l'obtention d'un prêt, à savoir :
- produire une attestation d'accord de principe d'un organisme financier le jour de la signature de l'avant contrat,
- définir le montant de l'emprunt (qui ne pourra dépasser le montant du prix de vente), et sa durée.
- Accepter que le taux fixe maximum de référence hors assurance soit fixé à 5% et que la durée maximum du prêt soit fixée à 25 ans.
- Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de son ou ses prêts dans un délai de 21 jours à compter de la signature de l'avant contrat et en justifier à Me Elina ASIKA à première demande de ce dernier,
- Justifier de l'obtention de son offre de prêt dans les 60 jours de l'avant contrat,
- S'engager dès réception de l'offre à la transmettre sans délai pour information à Me Elina ASIKA.
- 5°) S'engage à respecter les servitudes de toute nature qu'elles soient relatives au bien

## 6°) Déclarer être informé :

- Qu'il devra justifier de 20% d'apport dans son projet de financement.
- Des dispositions relatives au délai de rétractation de la loi S.R.U.,
- Que le bien est vendu en l'état,
- De la procédure d'une vente sur offre par internet pour avoir consulté le site www.notaires-sin.fr,
- Que le prix offert comprend les honoraires de négociation T.T.C. dus par le vendeur à VAE Conseils,
- Qu'il n'aura pas à s'acquitter des frais de justice qui seront perçus sur le produit de la vente immobilière,
- Qu'il aura à s'acquitter en sus du prix les frais d'acquisition dénommés "frais de notaire".

A	le/	/2025
Faire précéder la	signature de la m	ention "lu et approuve